

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

"VENTES"

RÉMUNÉRATION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	LOCAUX À USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS À BÂTIR	CESSIONS DE BAIL		
Jusqu'à 50 000 €	16 %	10 %	16 %	10 %	%	%
Jusqu'à 100 000 €	12 %	10 %	12 %	10 %	%	%
Jusqu'à 150 000 €	10 %	9 %	10 %	9 %	%	%
Jusqu'à 200 000 €	8 %	8 %	8 %	8 %	%	%
Jusqu'à 250 000 €	7 %	8 %	6 %	8 %	%	%
Jusqu'à 300 000 €	7 %	7 %	5 %	7 %	%	%
Jusqu'à 350 000 €	6 %	7 %	5 %	7 %	%	%
Jusqu'à 400 000 € et plus	5 %	6 %	5 %	6 %	%	%
Jusqu'à	%	%	%	%	%	%

CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION

Vendeur

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre. →